Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

ESSMS : autorisation et tarification des frais de siège

Journée d'étude en webinaire

mardi 1er juin 2027 de 9h30 à 17h00

Une journée pour étudier :
- la procédure d'autorisation des frais de siège,
- les modalités de prise en compte de ces frais dans les charges et donc dans les tarifs des établissements et services.

Les participants

> Responsables financiers des ESSMS relevant d'associations, fondations ou mutuelles ;
> Agents des autorités (Départements, ARS, services de l'État) en charge de la tarification de ces établissements et services.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Les règles d'autorisation des frais de siège social des organismes gestionnaires d'ESSMS

La définition des frais de siège.
Les prestations dont le coût peut être affecté en frais de siège.
Le principe de l'autorisation quinquennale des frais de siège.
L'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation.
Le dossier de demande d'autorisation de frais de siège.
Les principaux textes de référence.
Le renouvellement dit simplifié de l'autorisation dans le cadre des CPOM de nouvelle génération.
Les contentieux liés aux frais de siège.

Les frais de siège et la tarification des ESSMS

Le calendrier budgétaire et les frais de siège : les différents délais.
Le dossier de demande annuelle.
La prise en compte des frais de siège dans le cadre d'un CPOM.

La répartition et le calcul des frais de siège

La répartition au prorata des charges brutes d'exploitation.
L'option pour un pourcentage forfaitaire.
Produits financiers et atténuation des frais de siège.

Les procédures comptables relatives aux frais de siège

Le budget et la comptabilité du siège.
L'arrêté de compte des frais de siège et l'affectation du résultat du siège.

Horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et l'animateur auront lieu par oral et par écrit ("chat") pendant la session.

Le bulletin d'inscription est en page 2

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique
Téléphone ☎ 01 55 748 300

ESSMS : autorisation et tarification des frais de siège

mardi 1 juin 2027 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- soit en y apposant le cachet de la collectivité
- soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf).**
La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé
et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.
Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation
comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement, numéro SIREN ou SIRET

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Nombre de participants ( ) x 635 euros = montant de l'inscription euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75